

RAPPORT MORAL DE L'AX

POUR L'ANNÉE 2019

Le 26 juin 2019, Marwan Lahoud (83) a été élu à la présidence de l'AX, à la suite de Bruno Angles (84), non reconductible après ses quatre mandats annuels successifs. Autour de Marwan Lahoud a été constitué un nouveau bureau, composé de trois vice-présidents : Michel Huet (67), Anne Bernard-Gély (74) et Christel Heynemann (94) ; un secrétaire général Jean-Baptiste Voisin (88) ; et un trésorier Olivier Zarrouati (77).

S'inscrivant dans la continuité des actions engagées les années précédentes, le Président, le Bureau et le conseil d'administration de l'AX ont confirmé et précisé les missions de l'AX. Tout d'abord, ils ont tenu à rappeler que, sans ambiguïté, la mission de l'AX est d'animer la communauté des anciens, mais aussi de soutenir pleinement l'École dans la mise en œuvre de sa stratégie. Ensuite, et en complément des chantiers précédemment engagés qui sont poursuivis, ils ont décidé d'engager rapidement deux nouveaux chantiers : celui du renforcement de l'attractivité de l'association auprès des plus jeunes anciens, et celui de la modernisation de la gouvernance et du fonctionnement de l'association, à commencer par le mode d'élection de ses administrateurs. Enfin, ils ont tenu à rappeler, en quatre mots, notre raison d'être qui structure les actions de l'AX au quotidien : Amitié, Solidarité, Communauté et Réseau. Ce rapport moral est structuré autour de ces quatre axes.

A) L'Amitié

Le Bal de l'X, organisé au profit de la Caisse de solidarité de l'Association, s'est tenu le 29 mai au château de Versailles à l'occasion du 225^e anniversaire de l'École polytechnique. L'événement a offert plusieurs spectacles au choix : dans l'Opéra royal un récital exclusif de Magdalena Kožená, mezzo-soprano, sur des airs de Haendel et ses contemporains italiens joués par l'ensemble Collegium 1704, dans la Chapelle royale la *Missa di Gloria* de Puccini interprétée par le chœur de l'École polytechnique et

l'orchestre Ostinato, une session de Jazz dans la Chapelle royale, ainsi qu'une promenade musicale pour tous dans les Grands Appartements et la galerie des Glaces. Différentes formules de dîner ont été proposées en particulier dans la galerie des Batailles, le salon des Croisades et à l'Orangerie.

La soirée d'exception s'est poursuivie avec les Grandes Eaux musicales au bassin de Neptune, la traditionnelle représentation du Quadrille des Lanciers sur la terrasse du château par des élèves de la promotion 2017, puis avec un somptueux feu d'artifice au-dessus de la perspective des jardins royaux. Elle s'est achevée avec un grand bal dans l'Orangerie au rythme de plusieurs orchestres : valse viennoises, jazz et variétés-rock animés entre autres par le Styx.

Avec plus de 3400 participants, dont environ 850 élèves des promotions 2016, 2017 et 2018, et la présence de nombreuses personnalités, le Bal 2019 peut être considéré comme une grande réussite. Le bilan financier est lui très positif, en très large partie grâce au *sponsoring* de Renault.

Les promotions sont la plus importante des structures identitaires pour l'amitié polytechnicienne. Chaque année, des promotions organisent des rassemblements, en particulier pour les anniversaires (10 ans, 5 ans). En toute logique, 2019 a été une année marquante pour les promotions en 9. Pour ne prendre que deux exemples, les 140 personnes réunies pour l'anniversaire de la promotion 1979 ou les 216 participants pour la promotion 1999 montrent la force des liens maintenus vingt ou quarante ans après.

Le Grand Magnan est le rendez-vous annuel qui permet de réunir, à Palaiseau, la communauté des anciens toutes promotions confondues. Celui-ci s'est tenu le 25 mai 2019. Malgré l'excellent travail de préparation conduit par nos deux camarades Nicolas Siwertz et Antoine Gonthier, la participation n'a été que de 150 personnes. Avec un chiffre aussi faible, cet événement n'a pas la taille suffisante pour

contribuer sensiblement à la fois à renforcer le lien au sein d'une même promo, et le lien entre les anciens et l'École.

Pour les éditions futures, il conviendra de construire avec l'École et les kessiers de promo un programme qui sera suffisamment attractif pour en démultiplier la participation.

L'accueil des nouveaux élèves est un autre moment fort. Le président Marwan Lahoud s'est adressé aux X2019 dès leur dimanche de rentrée. Le délégué général, Yves Demay, a représenté l'AX pour le samedi de la rentrée des bachelors. Avec la coopération de la Kès, les X2019 ont massivement adhéré à l'AX. Tout au long de l'année, différents contacts et liens ont été créés avec les élèves et étudiants des différents cursus. Enfin, pour les élèves polytechniciens internationaux dont le nombre augmente année après année, le programme de parrainage a permis de répondre à la demande grâce à la mobilisation des anciens.

B) La Solidarité

La Solidarité repose sur un comité formé de camarades qui donnent de leur temps pour accompagner nos camarades en difficulté. De nouveaux membres seraient les bienvenus.

La Caisse a traité 269 dossiers dont 27 nouveaux, situation peu différente des années précédentes. Les dépenses de la Caisse de solidarité ont été quasi identiques en 2019 par rapport à 2018. La typologie des situations difficiles reste la même, camarades dans la cinquantaine ne retrouvant pas d'emploi, jeunes veuves. Pour les jeunes le marché du premier emploi a été plutôt bon en 2019.

À travers les prêts, les cautions logement et les aides, l'action de la Caisse, en nombre, s'exerce principalement au profit des jeunes, comme les années précédentes.

L'encours des cautions que l'AX donne, essentiellement pour le logement des étrangers, est pratiquement stable avec 1,5 M€ pour une centaine de dossiers.

En revanche le règlement des frais de scolarité à l'École, ainsi que ceux de la 4^e année, est un problème pour de nombreux élèves, principalement étrangers. Problème pour lequel la Caisse de Solidarité est très sollicitée : à la différence de nombreuses grandes universités étrangères, il est quasi impossible, lorsque l'on étudie à l'X, d'avoir un emploi d'appoint. Il est important d'anticiper les futurs besoins le plus en amont possible et une réunion de concertation avec l'École a été organisée. Présentés à la dernière minute, l'AX a dû malheureusement refuser de garantir Crédit X-Mines (caution sur 15 000€) pour des prêts étudiant d'un montant élevé pour des frais d'études notamment aux États-Unis.

En résumé, la Caisse a dépensé 359 k€ dont 229 k€ de secours. L'encours des prêts est passé de 3 378 k€ à 3 534 k€ dont 2 586 k€ sont provisionnés, soit une augmentation des provisions sur les prêts de 195 k. La Caisse a bénéficié d'un don de 10 k€ de la part d'un camarade qui remboursait le solde d'un prêt qui lui avait été fait. Ce qui conduit à une charge totale de 554 k€.

Les remboursements de prêts en 2019 ont été de 238 k€.

La Caisse avait mené au cours de 2016 une réflexion sur les actions de prévention possibles. Ces réflexions ont conduit en 2017 à la mise en place d'un certain nombre d'actions qui se sont poursuivies en 2019 :

- Les élèves de 4^e année qui étaient suivis par les psychologues de l'École et qui souhaitent continuer peuvent bénéficier des services de psychologues financés par l'AX. Cela a été mis en place avec le service psychologique de l'École.
- En liaison avec le Service Carrières qui pilote l'opération, un mentoring a été proposé aux élèves de la 2017 pour les aider dans la préparation de leur projet professionnel. Ce service de mentoring est également proposé à tous les camarades.
- Un logiciel utilisé dans certaines entreprises pour la préparation des entretiens RH est mis à disposition de nos camarades. Il les aide à évaluer leur situation et réfléchir à la suite de leur carrière.

Le nombre de camarades résidant à l'étranger augmente, tendance qui devrait se maintenir. Des ambassadeurs de l'AX ont été désignés dans différents pays en 2019. Cela devrait permettre à la Caisse d'avoir en cas de besoin des relais dans ces pays.

Les rapporteurs et l'assistante sociale aident les familles en difficulté à obtenir l'appui nécessaire auprès des services sociaux, à recouvrer leurs droits, à rechercher des établissements d'accueil de personnes âgées, et à trouver des solutions pour passer ces périodes difficiles. Les coordonnées de l'assistante sociale sont :

Madame Dominique Rousselet, 5, rue Descartes, 75005 Paris. Téléphone : 01 40 64 38 44.

Accueil et permanence au téléphone les mardis, jeudis après-midi.

Madame Dominique Rousselet reçoit également sur rendez-vous.

Les camarades qui auraient connaissance, par leur famille, leurs amis, leur voisinage, de personnes ayant des attaches polytechniciennes et se trouvant dans le besoin sont invités à en faire part, dans les conditions qui leur paraîtront les plus appropriées, à la délégation générale.

C) La Communauté

Les groupes X permettent de réunir les membres de la communauté, et d'ouvrir celle-ci sur des tiers, autour d'un intérêt commun, professionnel, culturel ou géographique. Plus de 100 groupes sont actifs. Pour le dîner annuel des présidents de groupe, 90 d'entre eux étaient présents.

Il n'est pas possible de faire un décompte exhaustif des activités, tant elles sont nombreuses et multiformes : dîners-débats, webinaires, conférences, rencontres, voyages ou visites, activités artistiques, etc. Une grande quantité d'événements ont lieu chaque semaine. Trois nouveaux groupes, et un groupe issu de la fusion de deux groupes, ont été approuvés par l'assemblée générale : un groupe professionnel X-Achats & Supply Chain ; un groupe régional X-Bretagne ; un groupe culturel X-Chine ; et un groupe dans la perspective de Paris 2024 X-Olympique.

Les petits-déjeuners polytechniciens ont rythmé l'année, toujours aussi actifs, avec une très belle participation. En 2019, les hôtes ont été Patrick Bernasconi, Alexandre Bompard, Geoffroy Roux de Bézieux, François-Xavier Bellamy, Nathalie Loiseau, Jean-Michel Blanquer, Jean-Pierre Raffarin, Cédric Villani, Benjamin Griveaux et Bruno Le Maire.

Le colloque s'est tenu le 21 novembre 2019 au palais d'Iéna sur le thème « Engagement sociétal et carrière : conciliation ou utopie ? ». Il a été

préparé par un petit groupe de camarades animé par Anne Bernard-Gély, et organisé pour la seconde fois cette année en partenariat avec HEC Alumni, marquant ainsi la volonté des deux associations d'anciens élèves de voir s'instaurer une collaboration encore plus étroite entre leurs écoles et leurs associations. Le thème retenu a été inspiré par l'actualité du *Manifeste étudiant pour un réveil écologique*, qui a été signé par plus de mille élèves de ces deux écoles. Ce colloque a associé des élèves en cours de scolarité tant dans les tables rondes que dans le concours de *pitchs* organisé à cette occasion et qui a attiré une assistance à la fois nombreuse et particulièrement jeune.

L'après-midi s'est distribuée essentiellement en trois thématiques : la présentation d'expériences individuelles remarquables donnant à réfléchir quant aux motivations et aux résultats de l'engagement ; un débat sur l'évolution des entreprises ces dernières années au regard de la RSE ; le concours de *pitchs*, qui a donné l'occasion aux jeunes porteurs de projets de montrer leur engagement sociétal.

C'est Charles-Édouard Vincent (91), fondateur de Lulu dans ma rue, entreprise solidaire déjà connue, qui a tout particulièrement marqué les esprits : son engagement, au-delà de la cruciale question du logement des SDF, pour donner du travail par des petits boulots de proximité avec en même temps un gage de soutenabilité des projets et de valorisation personnelle, à tous ceux qui cherchent à se réinsérer. La troisième table ronde portait sur les entreprises. L'avis partagé est qu'en dix ans, les entreprises ont intégré la RSE et les nouvelles technologies énergétiques.

Pour le concours de *pitchs*, dix projets étaient présentés en quelques minutes, cinq par chacune des deux écoles. Pour HEC, le gagnant a été « Calamagui », projet porté par Sarah Brossolette, qui apporte une solution clés en main aux acteurs éducatifs d'enfants de 3 à 10 ans pour créer un vrai livre. Ce projet partage les honneurs avec celui de Virginie Ciceron qui a reçu le coup de cœur du jury : ce dernier valorise et distribue en Europe les arabicas produits sur les hauts plateaux du Vietnam. Côté X, le projet porté par Mathieu Joubrel (2017) a été primé : il vise à améliorer le processus de traitement des eaux usées dans les stations d'épuration ; le système baptisé « Hydrogreen », fondé scientifiquement, rend possible la valorisation de la biomasse présente dans la station pour produire du dihydrogène tout en assainissant l'eau.

De nombreux autres événements ont ponctué l'année que ce soient les sympathiques *afterworks*, ou le ravivage de la Flamme.

Pour La Jaune et la Rouge, les années 2017 et 2018 avaient été largement consacrées à la refonte de la revue papier et à celle du site internet de la revue. Ce nouveau site est construit selon des normes professionnelles : il offre une meilleure lisibilité, plus de clarté et de simplicité ; et il est désormais cohérent avec la nouvelle maquette de la revue papier. Il a été mis en ligne en février 2019, et il donne globalement toute satisfaction si l'on en juge par les commentaires reçus des lecteurs-internautes.

L'équipe de la revue a poursuivi son travail éditorial intense avec 10 numéros parus, auxquels se rajoutent les parutions spéciales habituelles comme la plaquette du colloque X-HEC de novembre 2019 au CESE. À noter également la parution en novembre d'un supplément spécial consacré au 225^e anniversaire de l'École.

Les thèmes traités en 2019 font une large place aux perspectives technologiques avec l'industrie du futur en janvier, les mégaprojets en mai, le marketing digital en juin-juillet ou la robotique en décembre. Le thème de l'environnement a été aussi très présent avec le développement durable en février, et deux numéros consacrés à la Chine et l'environnement en mars et en avril. Enfin les thèmes scientifiques n'ont pas été oubliés avec un numéro double sur la météorologie en août-septembre et en octobre ; et un numéro sur la chimie en novembre qui mettait spécialement en valeur l'enseignement et les travaux en cours à l'École dans cette discipline.

Les recettes publicitaires reversées à l'AX en 2019 sont restées à un niveau comparable aux années précédentes, ce qui, conjugué à une maîtrise des dépenses, permet d'avoir un résultat positif pour la revue sans augmentation du prix de l'abonnement.

Le site internet ayant été refondu en 2018, l'année 2019 a été consacrée à le faire vivre et à en corriger les défauts. Le site de l'AX et les *newsletters* permettent d'informer, d'alerter, d'organiser des événements et de gérer les inscriptions. Pour la deuxième année, le site a été utilisé pour le Bal de l'X, avec un fonctionnement satisfaisant et fiable. La fonctionnalité d'authentification unique (SSO) gérée par polytechnique.org autorise le développement de sites dédiés à des objectifs plus spécifiques, comme le nouveau site pour la version électronique de *La Jaune et la Rouge*.

L'arrivée, fin 2018, d'une responsable fonctionnelle du site a permis d'engager un processus d'amélioration : suivi et résolution des tickets formulés par les utilisateurs, amélioration et fluidification avec polytechnique.org du processus de création des nouveaux comptes, y compris pour les nouveaux cursus, amélioration de la fiabilité de la base. Sur ce dernier point, le travail sur la structure de la partie professionnelle a été considérable. Pour autant, l'annuaire reste dépendant des informations, et de leur mise à jour, par chaque camarade.

D) Le réseau

Le soutien au développement de l'École est un des axes forts de l'AX. Il prend des formes multiples : participation au conseil d'administration de l'École, échanges permanents avec la direction, présence dans plusieurs groupes de travail dont celui sur les traditions, coordination des actions de communication entre l'École, l'AX et la FX, etc. En 2019, l'AX s'est associée à la célébration des 225 ans de l'École et en a fait un des symboles lors du Bal de l'X à Versailles.

AX Carrières. Les animateurs d'AX Carrières sont aujourd'hui Olivier de Conihout (76), Jérôme de Dinechin (84), Pierre-Henri Multon (84) et Thierry Smagge (78).

AX Carrières a pour vocation d'accompagner les camarades tout au long de leur carrière professionnelle : donner les bons réflexes aux élèves tout juste sortis de l'École, proposer des recettes aux jeunes et moins jeunes expérimentés pour améliorer leur leadership et leur positionnement au sein de leurs organisations, aider les camarades dans leur orientation professionnelle et transition de carrière, souhaitée ou imposée, et enfin assister les camarades et leurs proches déjà soutenus par l'AX au titre de la solidarité.

L'année 2019 fut une année de transition pour l'équipe en charge d'AX Carrières.

Les activités tournent autour de :

- Rendez-vous en face à face avec un des membres d'AX Carrières ;
- Séminaires, conférences et dîners ;
- Mentoring de camarades expérimentés et/ou élèves ;
- X Forum à l'École ;
- La contribution aux Apér'orientations à Palaiseau ;
- WATs4U.

Le nombre de rendez-vous en face à face a légèrement augmenté (135 en 2019 vs 80 en 2018). Courant 2019, AX Carrières a commencé à utiliser la possibilité de mener des entretiens à distance (Skype, Zoom...), voire des ateliers. Une présence régulière est également assurée à Palaiseau pour les élèves.

Une action est en cours pour actualiser la base des contacts privilégiés d'AX Carrières (les « Correspondants »). La qualité de cette base contribue à l'intérêt des rendez-vous en face à face, tout autant qu'à l'amélioration des commissions métier sur les perspectives d'emploi dans les différents secteurs.

Une nouvelle offre de séminaires et d'ateliers a été testée à la Maison des X avant sa fermeture, et également des ateliers qui puissent être suivis en visioconférence. Ces actions – prémonitoires – permettent de reprendre un certain nombre d'ateliers pendant la période de confinement. Depuis le 1^{er} janvier, ces activités sont proposées avec une participation financière minimale encourageant la cotisation à l'AX.

Le mentoring s'articule en trois activités :

1. Concernant le mentoring des élèves, 124 binômes X18 ont été constitués en 2019, pour 143 en 2018 avec des X17. La plupart des mentors sont âgés d'environ dix ans de plus que ces élèves et une conférence de sensibilisation a eu lieu au début de l'année scolaire. Trois ateliers de formation à distance ont été organisés pour permettre aux candidats mentors de découvrir en quoi consiste cette posture particulière.
2. Pour la première fois cette année, le mentoring s'est également organisé pour les élèves en 2^e année de master de sciences et technologies. Les élèves en master viennent d'universités du monde entier et les cours sont en anglais. 15 binômes ont été constitués pour répondre à une vingtaine de demandes initiales.
3. Le mentoring des camarades expérimentés continue à être demandé avec une cinquantaine de binômes constitués en 2018 à l'issue d'un entretien individuel. Par ailleurs en 2019, AX Carrières a poursuivi l'utilisation du logiciel Jobmaker, qui permet au demandeur de travailler individuellement son orientation professionnelle. L'accès à ce logiciel a été ouvert gratuitement à 53 de nos camarades expérimentés.

AX Carrières remercie chaleureusement Jacques Defaucheux (72) qui a consacré deux années pour créer cette activité de mentoring, puis l'a

récemment transmise à Jérôme de Dinechin et Pierre-Henri Multon.

Le Forum 2019 a confirmé le Forum 2018 dans le fort intérêt porté par les élèves, l'engagement *pro bono* de consultants pour aider les élèves, et les échanges professionnels avec les groupes X spécialisés pour discuter de manière informelle de leur métier avec les élèves.

Enfin, l'utilisation de WATs4U (plateforme commune avec les autres associations d'Anciens des Grandes Écoles) par la communauté polytechnicienne se poursuit avec en plus du *job board* haut de gamme, le développement d'événements avec des entreprises. Ce sont ainsi 18 entreprises et 360 alumni qui ont participé aux deux événements d'avril et octobre 2019.

L'Annuaire. La modernisation en 2018 de nos systèmes d'information a conduit à regrouper les bases de données de l'AX et celles de X.org, en un annuaire unique. Cette migration ne s'est pas faite facilement et, malgré le travail considérable des équipes, l'annuaire papier paru début 2019 avait malheureusement beaucoup de défauts. Le renforcement des équipes, dès 2018, a permis la parution début 2020 de l'annuaire papier dans des conditions moins chaotiques, même si des améliorations de la qualité des données sont encore à prévoir.

La création d'un réseau d'ambassadeurs est l'un des grands succès de l'année 2019. Elle fait suite à l'analyse conduite en 2018 sous l'égide de Marc Valentiny, administrateur en charge de l'International. Pour chaque grande ville à l'international où se trouve une communauté significative d'anciens, les ambassadeurs sont les relais locaux de l'AX. Ils organisent des événements et facilitent l'accueil des nouveaux arrivants, et ils participent au rayonnement de l'École dans leur zone. Initialement, l'objectif était de couvrir, fin 2019, une dizaine de villes, et le succès est tel que vingt villes sont actives depuis l'automne 2019 : New York, San Francisco, Montréal, São Paulo, Pékin, Shanghai, Singapour, Hanoï, Moscou, Berlin, Zurich, Lausanne, Genève, Tel Aviv, Casablanca, Beyrouth, Londres, Tunis, Milan et Tokyo.

E) L'excellence au niveau de la délégation générale

La numérisation de l'AX reste un des objectifs de progrès les plus importants. Le nouveau site, les lettres numériques, la version refondue de

La Jaune et la Rouge numérique sont des acquis importants. Créer un événement, gérer les participations, et les recettes, sont des activités numérisées qui fonctionnent bien. Comme en 2018, les mentors ont pu bénéficier d'une formation légère au travers de webinaires. En 2019, AX Carrières a sensiblement amélioré la possibilité de participer aux ateliers à distance. Enfin, la salle du conseil de Paris et la salle de l'AX de Palaiseau ont été équipées pour la visioconférence, ce qui comprend l'achat de licences Zoom, et sont mises à disposition des groupes X.

Concernant l'immobilier, l'AX est favorable au projet de transformation du site de la « boîte à claque » et prépare sa capacité à se réinstaller pour libérer le site et permettre le chantier. Le permis de construire a été obtenu par l'École en décembre 2019, purgé des recours de tiers. Le projet d'amélioration de la Maison des Polytechniciens a bien avancé. Ce projet permettra de créer une deuxième issue de secours sur la façade de la Grande Maison et donc de se mettre en accord avec les demandes des pompiers, de créer un ascenseur d'accès au restaurant Le Poulprie, de remplacer les fenêtres par des fenêtres à double vitrage, de ravalier les façades et de rénover ou créer une surface d'environ 250 m² de bureaux. Les travaux ont commencé, mi-juillet, comme prévu, et le calendrier a été parfaitement tenu jusqu'à ce que le confinement Covid-19 entraîne un arrêt du chantier en mars 2020.

Malgré cet aléa, les travaux devraient s'achever à l'automne 2020, et permettre à la délégation générale de s'installer rue de Poitiers, libérant la rue Descartes pour le lancement des travaux.

Les liens dans la communauté sont très importants, et l'AX, la FX, la Kès et l'École s'efforcent de bien se coordonner et d'agir de manière cohérente. L'AX et la FX s'invitent réciproquement dans leurs réunions périodiques. La chargée de communication de l'AX participe aux réunions hebdomadaires de la direction de la communication de l'École ce qui permet un bon alignement. Avec la Kès, les échanges sont nombreux sur les sujets communs.

Les cotisations sont un sujet vital. Les dons et cotisations représentent les trois quarts des recettes non fléchées et sont donc absolument nécessaires, pour le fonctionnement de l'AX, la solidarité et l'animation de la communauté.

De plus, un taux de cotisants suffisant est indispensable pour que l'AX puisse être considérée comme représentative de la communauté polytechnicienne. Dans toutes les associations d'anciens élèves, le pourcentage de cotisants est un sujet de préoccupation. Certaines associations ont résolu la question en passant à la cotisation à vie obligatoire. C'est le cas, par exemple, de l'Insead où la cotisation à vie est incluse dans les frais de scolarité, et c'est le choix, depuis 2019, d'HEC Alumni. Une telle évolution suppose une volonté de l'École qui perçoit les frais de scolarité, et l'existence de frais de scolarité suffisants pour y inclure cette cotisation à vie. Ce n'est pas encore le cas à l'École polytechnique.

L'AX est donc sur un modèle de cotisation annuelle, volontaire, comme la plus grande partie des associations d'anciens élèves d'écoles d'ingénieurs. Les Arts et Métiers et l'École navale sont les seules écoles à avoir un taux de cotisants nettement supérieur à celui de l'AX (30 %) et beaucoup d'écoles sont très en dessous. En 2019, le montant reçu et le nombre de cotisants se sont améliorés, avec un montant de cotisations de 842 000 €, légèrement supérieur à l'objectif et très au-dessus de 2018, et un nombre de cotisants proche de 10 000.

Le taux de cotisation plus faible dans les plus jeunes promotions a néanmoins suscité une réaction, et la décision a été prise de faire de la remontée de ce taux un objectif prioritaire. Au second semestre 2019, une enquête élaborée conjointement par des membres du conseil de l'AX – Antoine Gonthier et Anne Bernard-Gély – et quatre jeunes camarades volontaires a été lancée auprès des promotions 1997 et suivantes pour mieux comprendre leurs attentes et identifier des leviers d'amélioration du taux de cotisation. Les premiers résultats montrent que les événements de prestige (comme le Bal ou le colloque) sont appréciés mais qu'il y a une attente importante pour des événements plus simples et plus réguliers au cours de l'année. Les groupes X sont leur premier lieu d'attachement à la Communauté et il y a un accueil très favorable des actions actuelles de la Caisse de solidarité. Les réponses montrent une attente importante de plus de communication sur les actions de l'AX et sur les évolutions de l'École. X

Le 21 avril 2020
Jean-Baptiste Voisin
Secrétaire général de l'AX

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR L'EXERCICE 2019

A) Synthèse générale

Les comptes 2019 ont été établis, et contrôlés par le commissaire aux comptes qui a établi son rapport.

Le résultat de l'année 2019 est positif, et s'établit à 311 898 € alors que le résultat 2018 était fortement négatif (- 437 593 €).

Une grande partie de ces variations d'une année sur l'autre est liée à la volatilité des placements de l'AX et à l'application des règles comptables à leur valorisation.

L'année 2018 a été mauvaise et, en fin d'année, des moins-values ont été enregistrées. Une partie de ces moins-values était uniquement potentielle.

L'année 2019 ayant été favorable, la situation et la valorisation se sont rétablies.

Par rapport à l'année précédente, l'autre élément très favorable est le bilan du Bal.

Outre le fait que cette édition du Bal à Versailles a été exceptionnellement réussie, et d'un niveau d'excellence qui en fait l'un des meilleurs Bals, le résultat financier est très positif, grâce au mécénat dont le Bal a bénéficié.

D'autres points méritent d'être soulignés :

- La masse salariale inscrite au budget a été respectée (budget 904 k€, réalisé 907 k€).
- Les cotisations remontent et le revenu réalisé en 2019 (842 k€) est légèrement supérieur à ce qui avait été budgété (835 k€) et nettement supérieur au réalisé 2018 (758 k€).
- Les dépenses de fonctionnement de la délégation générale ont un peu dépassé le budget en raison du besoin de consultations juridiques non prévues (vérification de la parfaite conformité des conventions liées au Bal, en particulier la convention de mécénat, vérifications juridiques sur les droits et conseils de bonne gestion pour l'AX actionnaire de la Maison des Polytechniciens, analyse juridique approfondie des conditions des élections 2019).
- La recette liée à l'assurance décès CNP reste faible. Malgré des actions pour en expliquer l'intérêt, le nombre d'assurés continue de s'éroder, et la mortalité un peu moins favorable que les années précédentes pèse sur le résultat.
- Les provisions sur les prêts de la Caisse de solidarité, établies avec les mêmes règles prudentielles que les autres années, sont en deçà de ce qui avait été prévu en budget (différentiel entre reprise de provisions et nouvelles provisions de 147 k€ contre 200 k€ budgétés).

B) Mise en perspective

Ce bilan satisfaisant de 2019 ne doit pas faire oublier une situation structurellement préoccupante.

En effet, le résultat financier et le mécénat du Bal sont exceptionnels et, lissés sur quelques années, on voit que les recettes sont inférieures à ce qui est nécessaire pour maintenir les activités de l'AX au niveau du juste besoin.

Il a donc été décidé de chercher une amélioration de l'équilibre de 300 k€ par an.

Un tiers, environ, est recherché d'une augmentation des recettes de cotisations. Il faudrait faire de 10 à 15 % de plus. L'idée n'est pas une augmentation du montant, mais plutôt une augmentation du nombre de cotisants. Passer de 30 % en moyenne à 35 % en moyenne répondrait à l'objectif. L'effort principal doit porter sur les plus jeunes promotions dont le taux de cotisation est trop faible. La première étape est une enquête pour mieux identifier les attentes, et donc les leviers d'amélioration.

Un deuxième tiers est à trouver dans un résultat positif du Bal. Le niveau d'excellence doit être maintenu. Le Bal doit aussi rester un événement que les élèves peuvent s'approprier. Les prix ne peuvent pas être augmentés. Il faut donc baisser les dépenses. La délégation générale diminuera ses dépenses d'organisation. De plus, il faut diminuer les coûts fixes (salle + spectacle). Un lieu alternatif à l'Opéra doit être envisagé. L'Opéra ne pourra être maintenu que s'il est possible d'en baisser la dépense.

Le dernier tiers doit provenir d'un meilleur revenu de nos actifs. Le trésorier et le délégué général ont conduit une consultation qui aboutira, en 2020, à un changement de gestionnaire des actifs financiers. Il en est attendu un rendement positif plus sûr, et une moindre variabilité. Par ailleurs, l'AX détient 76 % de la société anonyme Maison des polytechniciens. Si cette société est, dans les prochaines années, en mesure de dégager un excédent d'exploitation, et que la charge des amortissements et des réinvestissements le permet, un bénéfice pourrait être versé. X

Le 21 avril 2020
Olivier Zarrouati
Trésorier

BUDGET PAR DESTINATION (en €)

B : Budget prévu, **R** : Budget réalisé
En 2020 **B V1** : Budget approuvé par le conseil de décembre 2019,
B V2 : Budget revu suite COVID 19 et approuvé par le conseil d'avril 2020.

CHARGES	2017		2018		2019		2020	
	R	B	R	B	R	B	B V1	B V2
CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE								
Fonctionnement	817 560	847 897	752 828		911 316			
<i>dont répartition sur sections</i>	830 543	559 173	536 024		658 824			
Délégation générale	-12 983	288 724	216 804	210 161	252 492	224 552	240 019	240 019
Contributions								
Annuaire	288 231	465 669	204 594	279 510	281 294	328 526	298 371	298 371
AX Carrières	181 575	199 715	194 566	191 658	142 198	151 736	141 641	141 641
La Jaune et la Rouge	578 854	535 445	490 830	470 647	434 585	459 359	489 640	489 640
Caisse de solidarité	398 025	307 986	366 018	341 457	359 658	380 133	351 437	451 437
CNP	48 729	21 281	35 078	36 461	36 082	35 844	36 833	36 833
Communication	128 610	38 040	116 190	181 359	91 772	152 400	132 156	119 156
Tremplin	45 338	43 864	40 649	40 937	41 602	45 608	44 741	44 741
Animation	244 976	278 968	219 791	197 242	259 218	213 190	246 296	238 296
Bal et tombola	709 800	759 918	657 050	674 709	1 691 850	1 650 957	691 054	186 524
Divers (IESF...)		33 281		31 062		30 000	45 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION COURANTE	2 611 155	2 972 890	2 541 569	2 655 203	3 590 751	3 672 305	2 717 188	2 246 658
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANTE (BÉNÉFICE)	136 245							
CHARGES FINANCIÈRES								
Pertes s/val mobilières	23 545		227 060		98 096			
Frais financiers	25 373	30 000	29 060	30 000	38 354	30 000	30 000	30 000
Provision prêts Caisse de solidarité	2 153 652	2 100 000	2 389 773	2 380 000	2 536 635	2 580 000	2 680 000	2 680 000
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières								
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	2 202 570	2 130 000	2 645 893	2 410 000	2 673 085	2 610 000	2 710 000	2 710 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
Charges exceptionnelles		10 000		10 000		10 000	10 000	22 000
Projet associatif								
Communication (hors colloque)								
Subventions groupes X, élèves, colloque, livres et divers		10 000						
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	20 000	0	10 000	0	10 000	10 000	22 000
TOTAL DES CHARGES	4 813 725	5 122 890	5 187 462	5 075 203	6 263 836	6 292 305	5 437 188	4 978 658
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE)	43 035			30 957	311 989	77 955		

PRODUITS	2017		2018		2019		2020	
	R	B	R	B	R	B	B V1	B V2
PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTE								
Cotisations	824 755	830 000	758 085	830 000	842 538	835 000	835 000	835 000
Contributions bénévoles et dons	61 843	75 000	35 888	60 000	40 233	60 000	140 000	140 000
Annuaire (Publicité et vente)	131 439	141 000	136 084	141 000	101 250	101 000	101 000	81 000
AX Carrières	1 535		6 565	1 000	8 145	8 000	8 000	8 000
La Jaune et la Rouge	617 767	591 000	625 911	536 000	594 818	536 000	620 000	520 000
Caisse de solidarité					10 000			
CNP	33 892	68 641	33 410	65 000	29 753	65 000	40 000	40 000
Communication								
Livres	63			200				
Tremplin								
Animation	74 241	115 100	61 924	83 100	71 936	101 100	67 250	59 300
Bal et tombola	679 600	760 000	643 578	703 860	1 755 831	1 805 160	678 000	0
Divers	12	174 900	20 317	23 000		11 000		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION COURANTE	2 425 147	2 755 641	2 321 762	2 443 160	3 454 504	3 522 260	2 489 250	1 683 300
RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANTE (PERTE)	-186 008	-217 249	-219 807	-529 730		-150 045	-227 938	-563 358
PRODUITS FINANCIERS								
Profits s/val mobilières	12 881							
Revenus mobiliers	132 802	10 000	50 212	330 000	386 938	300 000	60 000	45 000
Reprise provision prêts Caisse de solidarité	1 887 358	1 800 000	2 153 652	2 135 000	2 389 773	2 380 000	2 580 000	2 580 000
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières	23 334		9 464		183 038			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 056 375	1 810 000	2 213 328	2 465 000	2 959 749	2 680 000	2 640 000	2 625 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS								
Produits exceptionnels	14 955		54 993		16 806			
Dons et legs	140 000	24 900						
Participation bénéficiaire CNP	220 283	129 359	159 786	198 000	144 766	168 000	160 000	160 000
Reprise sur provision								
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	375 238	154 259	214 779	198 000	161 572	168 000	160 000	160 000
TOTAL DES PRODUITS	4 856 760	4 719 900	4 749 869	5 106 160	6 575 825	6 370 260	5 289 250	4 468 300
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PERTE)		-402 990	-437 593				-147 938	-510 358

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Anciens Élèves & Diplômés de l'École polytechnique (AX) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 28 avril 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe aux comptes et relatif au contrat d'assurance décès groupe géré par la CNP et dont l'adhésion est proposée aux membres de l'Association.

Le compte d'exploitation CNP fait apparaître un excédent depuis 1997. Cet excédent est essentiellement composé de la somme des participations bénéficiaires versées annuellement par CNP Assurances.

Chaque année, et pour la première fois à compter de l'exercice 2010, ledit excédent de l'exercice majoré de la réserve constituée au 31 décembre de l'exercice précédent est réparti en trois tiers, à savoir un tiers en réserve dans le compte CNP (ouvert dans les comptes de l'AX), un tiers pour les assurés sous forme de ristourne de leur prime et un tiers en résultat pour l'AX.

Cette répartition a été décidée lors de l'assemblée générale de l'AX tenue le 21 juin 2010.

L'incidence sur le résultat 2019 de l'AX est de +144 766 € (compte tenu de son caractère récurrent, ce produit est comptabilisé depuis 2015 en résultat d'exploitation sur la ligne « autres produits »).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provision pour dépréciation des prêts d'honneur

Votre Association constitue une provision pour dépréciation des prêts d'honneur consentis par la Caisse de solidarité telle que détaillée dans l'annexe aux comptes et qui s'élève à 2 536 635 €.

La provision est calculée chaque année selon les risques estimés de non-remboursement encourus, en fonction des rapports effectués par les rapporteurs bénévoles désignés par le conseil et qui suivent l'évolution de la situation financière de chaque emprunteur.

Nos travaux et diligences ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fonde cette estimation et analyser les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques.

Ces diligences effectuées nous permettent de valider l'exhaustivité et la correcte estimation de cette provision, dans le respect du principe de prudence, au regard des éléments d'appréciation disponibles à la date d'arrêtés des présents comptes annuels.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 avril 2020
Pierre Loeper
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie de Paris

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association et en application de l'article L. 612-5 du Code de commerce, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

Je vous informe qu'il m'a été donné avis de la convention suivante relative à l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Convention conclue entre l'Association et la SA MAISON DES POLYTECHNICIENS

Convention de compte courant du 25 septembre 2019, autorisée par délibérations du conseil d'administration du 26 juin 2019 et du 28 avril 2020

Administrateurs / mandataires sociaux concernés :

- Monsieur Michel HUET
- Monsieur Laurent DANIEL
- Monsieur Yves DEMAY

Nature et objet :

La convention de l'exercice a pour objet de définir les modalités d'avances de trésorerie à consentir à la MAISON DES POLYTECHNICIENS par l'Association, dont cette dernière est actionnaire majoritaire.

Les principales caractéristiques en sont les suivantes :

- rémunération des avances en compte courant : 2 % l'an ;
- plafond de l'encours : 300 000 € ;
- durée de la convention : jusqu'au 31 décembre 2021.

Modalités :

La présente convention n'a pas eu d'incidence financière sur les comptes de l'exercice clos, aucune avance n'ayant été accordée par l'Association en 2019.

Paris, le 29 avril 2020
Pierre Loeper
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie de Paris

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en €)

PRODUITS	31/12/2019	31/12/2018	Évolution
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue	2 473 917	1 433 746	1 040 171
TOTAL I	2 473 917	1 433 746	1 040 171
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprise sur provisions et amortissements (dépréciation prêts)	2 389 773	2 153 652	236 121
Cotisations	842 538	758 085	84 453
Dons	50 233	35 888	14 345
Autres produits	232 806	236 760	-3 954
<i>dont excédent CNP</i>	<i>144 766</i>	<i>159 786</i>	
TOTAL II	3 515 350	3 184 385	330 965
PRODUITS FINANCIERS			
Intérêts et produits assimilés	5 064	12 867	-7 803
Produits nets sur cessions de VMP	381 875	37 345	344 530
Reprise sur provisions pour dépréciation de VMP	183 038	9 464	173 574
TOTAL III	569 977	59 676	510 301
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion (sur exercice antérieur)	16 585	54 482	-37 897
Sur opérations en capital			-
Reprise/provisions dépréciation créances			-
TOTAL IV	16 585	54 482	-37 897
TOTAL DES PRODUITS (I II III IV)	6 575 829	4 732 289	1 843 540
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
RÉSULTAT - PERTE		437 593	
TOTAL GÉNÉRAL	6 575 829	5 169 882	1 405 947

CHARGES	31/12/2019	31/12/2018	Évolution
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Achats de matières premières			
Autres achats et charges externes	2 311 387	1 400 130	911 257
Impôts, taxes et versements assimilés	43 913	31 880	12 033
Salaires et traitements	617 285	536 147	81 138
Charges sociales	298 013	247 269	50 744
Dotations aux amortissements et aux provisions			
sur immobilisations : dotations aux amortissements	40 738	30 170	10 568
sur immobilisations : dotations aux provisions	2 536 635	2 389 773	146 862
sur actif circulant : dotations aux provisions			
pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges	271 137	254 414	16 723
dont Caisse de solidarité	228 680	229 064	-384
TOTAL I	6 119 106	4 889 783	1 229 323
CHARGES FINANCIÈRES			
Intérêts et charges assimilées	37 450	41 001	-3 551
Charges nettes sur cessions de VMP	98 097	41 705	56 392
Dotations aux provisions pour dépréciation de VMP	-	183 038	-183 038
TOTAL II	135 547	265 744	-130 197
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	8 282	12 038	-3 756
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions			
TOTAL III	8 282	12 038	-3 756
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (IV)	904	2 317	-1 413
TOTAL DES CHARGES (I II III IV)	6 263 839	5 169 882	1 093 957
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
RÉSULTAT - EXCÉDENT	311 990		
TOTAL GÉNÉRAL	6 575 829	5 169 882	1 405 947

BILAN 2019

(en €)

ACTIF	BRUT	31/12/2019 AMORT. ET PROV.	NET	31/12/2018
	ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	390 375	175 849	214 526	235 451
Concessions brevets licences logiciels	329 395	114 869	214 526	228 609
Autres	60 980	60 980	0	6 842
Immobilisations corporelles	227 685	89 802	137 883	139 347
Terrain				
Installations techniques matériels outillage				
Autres	227 685	89 802	137 883	139 347
Immobilisations financières	5 173 483	2 541 635	2 631 848	9 208 700
Participations	136 634	5 000	131 634	131 634
Prêts	3 547 472	2 536 635	1 010 837	1 004 659
Autres titres immobilisés	1 489 377	-	1 489 377	8 072 407
TOTAL I	5 791 543	2 807 286	2 984 258	9 583 498
ACTIF CIRCULANT				
Fournisseurs : acomptes sur commandes	2 325		2 325	13 250
Créances usagers et comptes rattachés	487 439	9 942	477 497	657 676
Clients et comptes rattachés	469 087		469 087	633 644
Autres	18 352	9 942	8 410	24 032
Disponibilités	7 891 701		7 891 701	1 013 466
Charges constatées d'avance	23 676		23 676	75 032
TOTAL II	8 405 141	9 942	8 395 199	1 759 424
TOTAL GÉNÉRAL	14 196 684	2 817 228	11 379 456	11 342 922

PASSIF avant affectation du résultat

	31/12/2019	31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs	3 946 737	3 861 077
Réserves	2 673 998	2 673 998
Légales	1 513 201	1 513 201
Statutaires ou contractuelles	45 031	45 031
Réglementées	1 115 766	1 115 766
Report à nouveau	3 409 271	3 846 864
Résultat comptable de l'exercice	311 990	-437 593
TOTAL I	10 341 995	9 944 345
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL II	-	-
DETTES		
Avances et acomptes reçus	6 090	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 649	269 421
Dettes fiscales et sociales	260 295	234 541
Autres dettes	587 802	652 350
Produits constatés d'avance	19 625	242 265
TOTAL III	1 037 461	1 398 576
TOTAL GÉNÉRAL	11 379 456	11 342 922

ANNEXE 1. PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan avant affectation du résultat est de 11 379 456 euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 311 990 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

ANNEXE 2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis conformément aux principes comptables généralement admis au Plan comptable général (règlement 99-03 du 29 avril 1999 du Comité de la réglementation comptable), et aux dispositions du règlement CRC 99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Pérennité de l'Association
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé :
Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.

Amortissements Immobilisations incorporelles

Logiciels : deux ans

Site AX : cinq ans

Concession de la Ville de Paris pour 5 places de stationnement : 99 ans.

Amortissements Immobilisations corporelles

Matériel informatique : trois ans

Immobilisations financières

Placements financiers : les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les plus et moins-values latentes (hors portefeuille Dargelos) sont égales à la différence entre la valeur d'acquisition du titre et sa valeur en Bourse. Les plus et moins-values réalisées sont égales à la différence entre la valeur d'acquisition et le prix de cession.

Le conseil d'administration du 16 avril 2019 a décidé une gestion prudente

voire sans risque du patrimoine financier de l'Association, quitte à avoir des revenus limités.

Dans ces conditions, l'essentiel du portefeuille de titres a été réalisé, dégageant une plus-value nette globale de 284 k€ (hors investissement financier du legs Dargelos).

Les produits de cession sont demeurés pour l'essentiel en liquidités au 31/12/2019.

Autres détentions de titres : les 6702 parts sociales de la Maison des X, détenues par l'AX, sont inscrites dans les comptes pour un montant de 131 634€.

L'AX détient également 50 parts de Manageurs.com inscrites dans les comptes pour 5 000€.

Affectation de frais généraux de fonctionnement à l'ensemble des secteurs

- **Lucratif** : *La Jaune et la Rouge* – l'Annuaire – La gestion de l'assurance Prévoyance X/CNP.
- **Non lucratif** : AX Carrières – Le bal de l'X – La Caisse de secours.

La clé de répartition est calculée en fonction du temps passé des salariés affectés au fonctionnement, à la délégation générale, selon le pourcentage de temps de travail effectué au profit des différents secteurs sus nommés.

Provisions sur prêts

La provision pour prêts d'honneur est calculée chaque année selon des risques de non-remboursement encourus, en fonction des rapports effectués par les rapporteurs (bénévoles) désignés par le conseil et qui suivent l'évolution de la situation financière de chaque emprunteur.

Dettes fiscales et sociales

Figurent à ce poste les droits à congés payés, les dettes courantes envers les organismes sociaux, ainsi que la TVA due. L'effectif moyen est de 18 salariés pour l'exercice.

ANNEXE 3. NOTE SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Immobilisations brutes		4 657 767		
Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	382 940			390 374
<i>Logiciels - Droit au bail - Concession parking</i>		7 434		
Immobilisations corporelles	216 771	10 914	0	227 685
<i>Biens immobiliers - Terrain</i>	0			0
<i>Matériel de bureau et informatique - Agencements</i>	110 057	10 914	0	120 971
<i>Archives Monge</i>	106 714			106 714
Immobilisations financières	11 824 011	5 113 114	-12 897 417	4 039 708
<i>Titres de participation</i>	136 634			136 634
<i>Valeurs mobilières</i>	8 292 945	4 705 182	-12 642 526	355 601
<i>Prêts</i>	3 394 432	407 932	-254 891	3 547 473
<i>Dépôts et cautionnements</i>	0			0
TOTAL	12 423 722	5 124 028	-12 897 417	4 657 767

Amortissements et provisions d'actifs		2 807 286		
Amortissements et provisions	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	147 490	28 435	-77	175 848
Immobilisations corporelles	77 424	12 378	0	89 802
Immobilisations financières	2 615 311	2 536 635	-2 610 311	2 541 635
TOTAL	2 840 225	2 577 448	-2 610 388	2 807 286

État des créances	Brut	Dépréciation	Net
	4 060 912	-2 546 577	1 514 335
État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Actif immobilisé			
<i>Prêt Caisse de solidarité</i>	3 534 679	300 000	3 234 679
<i>Prêts au personnel</i>	12 793	1 848	10 945
Actif circulant & charges constatées d'avance	513 440	513 440	0
TOTAL	4 060 912	812 288	3 245 624

<i>Dépréciation des prêts Caisse de solidarité</i>	-2 536 635
<i>Dépréciation des créances usagers</i>	-9 942

Engagements hors bilan

Cautions accordées par l'AX	1 488 944,00 €
Loyers non échus des contrats de crédit bail	11 220,10 €
Legs Morand [parcelle de 3 ha de terre cultivable située à Liniez (36)] estimé à	10 000,00 €

Remboursements de frais

L'article 7 des statuts prévoit que la liste nominative des remboursements de frais aux membres du conseil d'administration soit jointe aux comptes annuels.

Les remboursements sur l'exercice 2019 ont concerné l'administrateur suivant :

Monsieur Laurent Billès-Garabédian

887,35 € (frais relatifs à l'organisation du bal)

ANNEXE 4. NOTE SUR LE BILAN PASSIF**État des dettes**

1 037 460

État des dettes	Montant total	De 0 à un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<i>Découverts bancaires</i>		0		
<i>Fournisseurs / Avances et Acomptes reçus</i>	169 739	169 739		
<i>Dettes fiscales & sociales</i>	260 295	260 295		
Autres dettes	587 801	587 801	0	
<i>Comptes « Promo »</i>	61 394	61 394		
<i>Prévoyance AX / CNP</i>	526 407	526 407		
<i>Produits constatés d'avance</i>	19 625	19 625		
TOTAL	1 037 460	1 037 460	0	0

Fonds associatifs

10 341 995

Fonds de dotation 2019	3 861 076
Produits financiers nets 2019	48 160
Prix et Dépenses relatives au prix Dargelos de l'exercice	0
Reprise Provision pour dépréciation du portefeuille exercice antérieur (Fonds Dargelos)	37 500
Provision pour dépréciation du portefeuille de l'exercice	0
Fonds de dotation 2018	3 946 737
Fonds de réserve 2018	2 673 998
Fonds de réserve 2019	2 673 998
Report à nouveau 2018	3 846 864
Affectation du résultat comptable 2018	-437 593
Report à nouveau 2019	3 409 271
Résultat comptable de l'exercice 2019	311 990

Fonds Dargelos

Parmi les fonds de dotation de l'AX figure le fonds de dotation correspondant au legs Dargelos pour un montant de 1 493 088 €. Il n'y a pas eu d'attribution de prix au cours de l'exercice. Les fonds correspondants sont placés en immobilisations financières et/ou liquidités pour être utilisés ultérieurement conformément aux dispositions testamentaires.

Prévoyance AX / CNP

Le compte d'exploitation CNP fait apparaître un excédent depuis 1997. Cet excédent est essentiellement composé de la somme des participations bénéficiaires versées annuellement par CNP Assurances, chaque année, et pour la première fois à compter de l'exercice 2010, ledit excédent de l'exercice majoré de la réserve constituée au 31 décembre de l'exercice précédent est réparti en trois tiers, à savoir un tiers en réserve dans le compte CNP (ouvert dans les comptes de l'AX), un tiers pour les assurés sous forme de ristourne de leur prime et un tiers en résultat pour l'AX.

Cette répartition a été décidée lors de l'assemblée générale de l'AX tenue le 21 juin 2010, l'incidence sur le résultat 2019 de l'AX est de +144 765 €.

Mouvements de 2019 sur les comptes CNP

Réserve au 31/12/2018		339 398 € €
Participation bénéficiaire versée par la CNP à l'AX en 2019		273 309 € €
Part restante acquise à l'AX		-144 765 € €
Réserve début d'exercice	339 398 € €	
Participation bénéficiaire CNP 2017 reçue en 2018	273 309 € €	
Trop ristourné aux assurés sur 2017	-178 412 € €	
	TOTAL	434 295 € €
Soit un tiers pour la gestion	144 765 € €	
Part de réserve distribuée :		-136 049 € €
Primes 2019 encaissées par l'AX	409 187 € €	
Païement des primes 2019 par l'AX à CNP Assurances	545 236 € €	
Différentiel imputé sur la réserve	-136 049 € €	
Intérêts encaissés sur placements CNP		0 € €
CNP réserve au 31/12/2019		331 893 € €
Solde primes antérieures à apurer en 2020		22 053 € €
CNP 2020 (primes 2020 reçues au 31/12/19)		172 461 € €
TOTAL CNP - autres dettes		526 407 € €

ANNEXE 5.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31/12/2019

La pandémie de Covid-19 est un évènement significatif postérieur au 31 décembre 2019.

Il ne donne pas lieu à des ajustements des comptes clos au 31 décembre 2019, la continuité d'exploitation de L'AX n'étant pas compromise.

Cependant, il y aura nécessairement une incidence sur les comptes 2020. L'impact concerne les principaux postes suivants :

Les placements financiers

Dans le prolongement d'une décision de gestion prudente des actifs financiers, l'essentiel du portefeuille de titres de placement a été cédé mi décembre 2019 et demeure à ce jour en liquidités. Ce choix a permis de cristalliser une plus-value proche de son maximum et de se prémunir contre la forte baisse du premier trimestre 2020. On n'observe qu'une moins-value potentielle latente sur un fond de placement obligataire qu'il a été décidé de conserver jusqu'à maturité (2022 et 2023) compte tenu du bon rendement attendu et du risque modéré de défaillance.

Les pertes de recettes et les excédents de dépenses prévisibles

Le bal de l'X n'ayant pas lieu en 2020, il n'y a pas de recette afférente. Par contre les dépenses d'organisation restent en charge. Ce sont, à 90 % des dépenses internes liées aux salaires et frais de fonctionnement des personnes qui organisent le Bal.

Il est probable que les recettes publicitaires vont être en diminution en 2020 par rapport à 2019.

Compte tenu de la crise économique malheureusement probable, il convient de prévoir des besoins de solidarité en augmentation.

En regard, la délégation recherche toutes les économies possibles n'affectant pas les activités essentielles de l'association, et, entre autres, a eu recours à des mesures de chômage partiel pendant la période de confinement pour tenir compte de l'impossibilité, pour certaines personnes, de poursuivre normalement le travail.

Ces éléments ont conduit le conseil d'administration à adopter une révision du budget 2020, approuvée par le conseil du 28 avril 2020.